



Réseau Karu-Urgences

4^{ème}

FORUM DE L'URGENCE

1^{er} DÉCEMBRE 2018

LA CRÉOLE BEACH HÔTEL
LE GOSIER

Sous la présidence d'honneur
du Dr Christian FORBIN



PROFIL DES COMPÉTENCES & ASPECTS RÉGLEMENTAIRES DE L'AMBULANCIER SMUR



Hervé MARLIN

Ambulancier

Centre Hospitalier Universitaire de Martinique



**4^{ème} FORUM
DE L'URGENCE
DE
GUADELOUPE**

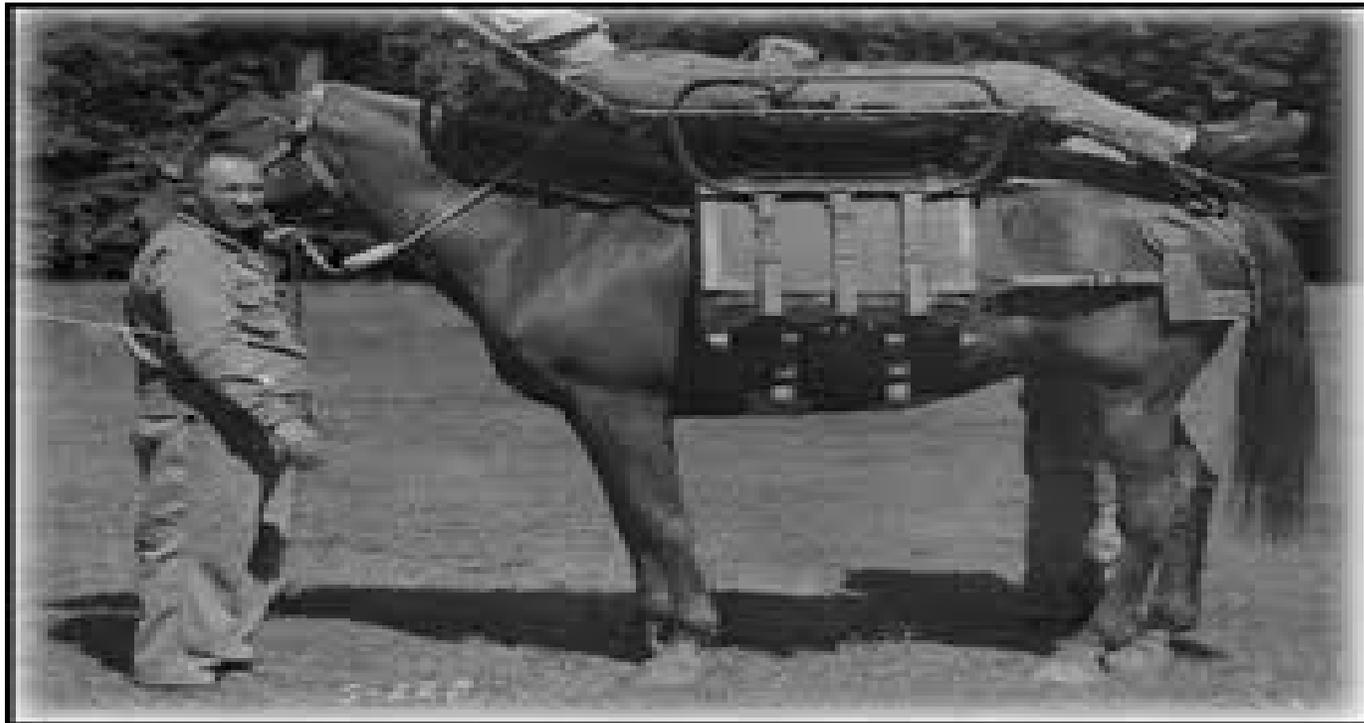
SOMMAIRE

- ❖ HISTORIQUE DE LA PROFESSION DE L'AMBULANCIER SMUR
- ❖ FORMATIONS & DIPLOMES
- ❖ PROFIL DES COMPÉTENCES
- ❖ ASPECTS RÉGLEMENTAIRES
- ❖ CONCLUSION

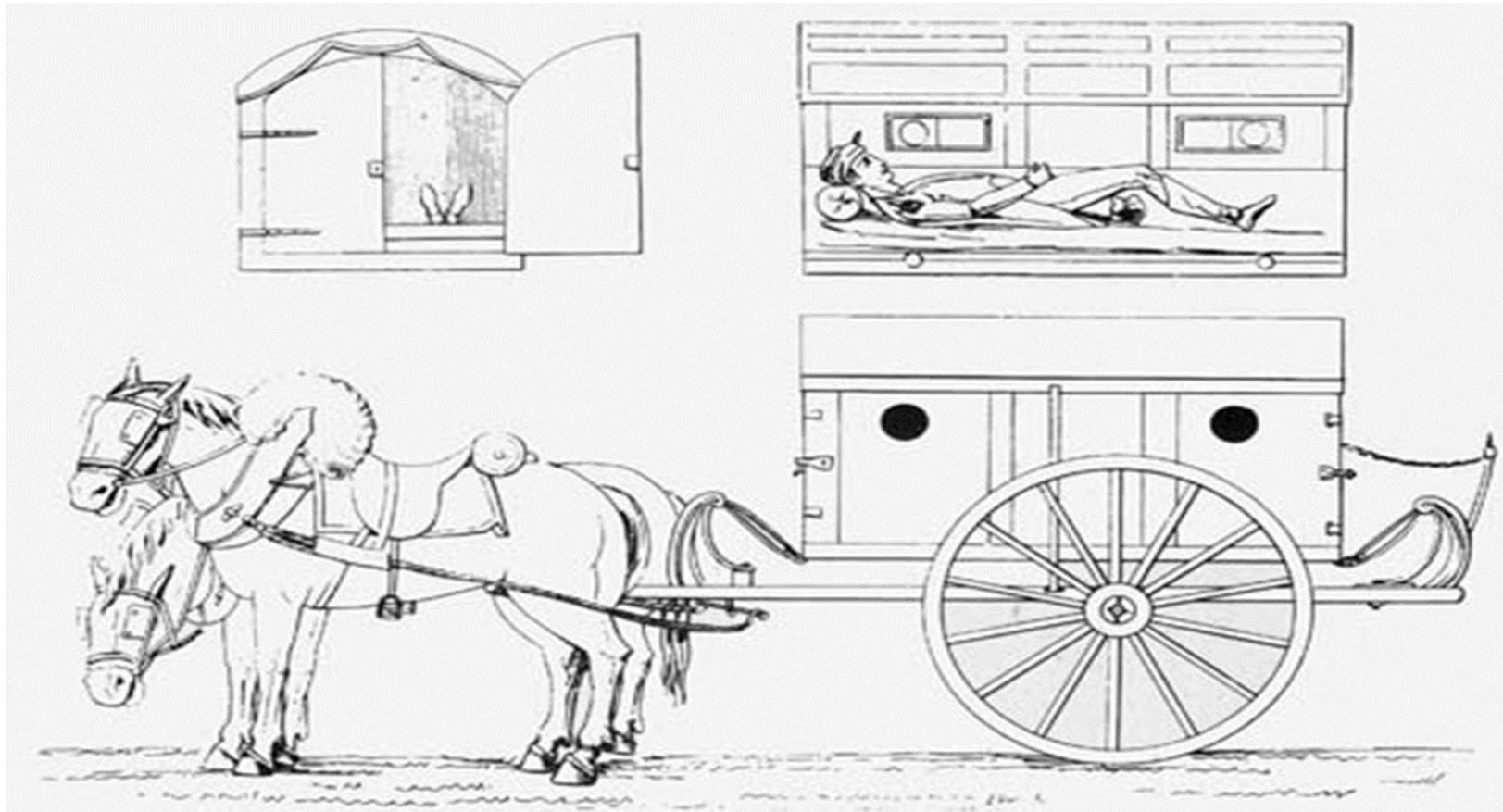
HISTORIQUE

Profession qui date de 428 ans

- ▶ 1590 : Affectation de personnel au relevage et au transport des blessés



- ▶ 1792 : Apparition d'une ordonnance du Ministère de la guerre
- ▶ 1794 : 1er ambulance « volante »



HISTORIQUE

- ▶ 1880 : Création du 1er service d'ambulance urbain à PARIS



HISTORIQUE

- ▶ 1882 : Mise en place d'un service d'Ambulances Municipales



HISTORIQUE

- ▶ 1973: Certificat de Capacité Ambulancier (CCA)



HISTORIQUE

- ▶ En 1976, une loi définit pour la première fois l'existence des SAMU



- ▶ 2007: Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA)

FORMATIONS & DIPLOMES

▶ OBLIGATOIRE

- Avoir + de 2 ans de permis
- Être titulaire du permis Ambulance délivré par la Préfecture
- Être titulaire des permis B et C ou D

FORMATIONS & DIPLOMES

▶ OBLIGATOIRE

- **DEA (Diplôme d' État d'Ambulancier)**
Article D6124-13 code de la santé publique

Contenu du programme - Arrêté du 28 Septembre 2011- art 9

- 18 semaines d'enseignement :
 - 13 semaines en institut de formation
 - 05 semaines de stages
- 8 Modules dont L'AFGSU 2

FORMATIONS & DIPLOMES

▶ OBLIGATOIRE

- **FAE SMUR** arrêté du 26 Avril 1999
 - 4 modules dispensés par un centre d'enseignement des soins d'urgence.
 - 1 semaine de stage pratique dans un SMUR

FORMATIONS & DIPLOMES

▶ COMPLÉMENTAIRE

FORMATION DE CONDUITE EN SITUATION D'URGENCE

- 2 Journées
- Plusieurs niveaux selon les organismes de formations

PROFIL DES COMPÉTENCES

▶ CONDUCTEUR

- Entretien
- Sécurité
- Vérification: cartographie, itinéraire, localisation
- Adaptation & maîtrise du véhicule

PROFIL DES COMPÉTENCES

▶ AUXILIAIRE DE SOINS

- Prise en charge du patient
- Préparation du matériel & vérification de son bon fonctionnement
- Travail en collaboration avec l'équipe médicale et paramédicale

PROFIL DES COMPÉTENCES

- ▶ Conditionnement, brancardage, Manutention
 - Sur les lieux d l'intervention
 - Dans le service hospitalier
 - Désinfection en fin d'intervention
 - Travail en collaboration avec l'équipe médicale et paramédicale

PROFIL DES COMPÉTENCES

▶ OPERATEUR RADIOTELEPHONIE

- Utilise les moyens de communication embarquée
- Vérifie & maintient le matériel de radio télécommunication
- Applique les procédures de transmission

PROFIL DES COMPÉTENCES

▶ ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

- Encadrement des élèves ambulanciers dans les SAMU-SMUR
- Formateur
- Référent
- Participation à la gestion du matériel et à l'installation d'un véhicule PC, à la mise en place d'un PMA

PROFIL DES COMPÉTENCES

- ▶ Logistique (matériels, linge, transfert de greffons)



PROFIL DES COMPÉTENCES

- ▶ Participation à l'organisation des Evacuations Sanitaires (EVASAN)



PROFIL DES COMPÉTENCES

Participation à la gestion et à l'installation du matériel



PROFIL DES COMPÉTENCES

- ▶ Gestion du matériel SMUR, EVASAN, ECMO, Hélicoptère, PSM



PROFIL DES COMPÉTENCES

► Participation à des couvertures sanitaires



PROFIL DES COMPÉTENCES

► Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE)



Peut être rappelé à toute heure afin de renforcer le personnel lors d'évènement exceptionnel

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

▶ COMPOSITION DE L'ÉQUIPE SMUR

Article D6124-13 Modifié par Décret n° 2006-577 du 22 mai 2006

- Médecin
- IDE / IADE
- ADE

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

▶ Code du travail

- Catégorie des personnels techniques: catégorie C.
- Condition de recrutement et de rémunération
- Respect de la législation du Temps de travail

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

▶ Code de santé publique

- Droit à l'accès aux soins
- Respect de la confidentialité
- Respect de la personne soignée

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

▶ Code de la route

- **SMUR: Véhicules d'intérêt général prioritaire (VIGP)**
- **Dispositifs spéciaux: lumineux, sonores et conduite en urgence**
- **Critères de la dérogation (Art. R. 432_2 et R. 432-3 CR):**

Responsabilités juridiques encourues



Réparatrice :
(dommages-intérêts)



- Administrative
- Ou
- Civile

Resp. collective
Sauf faute personnelle



Punitive :
(peines/sanctions)



- Pénale
- et / ou
- Disciplinaire

Resp. individuelle

CONCLUSION

Le métier d'ambulancier SMUR est un métier à part entière :

- Travail en équipe avec du personnel médical et para médical
- Intervention en urgence primaire et secondaire
- Domicile / lieu public / voie publique
- **En contact avec le patient**
- Conditions difficiles
- Obligation formatives, des droits et des devoirs)

Compétences requises et respect de la réglementation

SAMU 972



Nou ka di zot' mès

